



Mai 2022

## MISE À JOUR DU RÉGIME INDEMNITAIRE

Le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux doit s'aligner sur le régime indemnitaire des agents de l'état.

### ✓ **Maladie ordinaire :**

Désormais l'IFSE est maintenu dans les mêmes proportions que le traitement.

- ➔ Un arrêt maladie à plein traitement : IFSE à 100%
- ➔ Un arrêt maladie à demi traitement : IFSE à 50%

### ✓ **Congé de longue maladie / de longue durée / de grave maladie :**

- ➔ Il n'y aura plus de maintien du régime indemnitaire.

### ✓ **Temps partiel thérapeutique :**

Versement au prorata de la durée effective de travail.

- ➔ Temps partiel thérapeutique à 50% : IFSE et CIA à 50%
- ➔ Temps partiel thérapeutique à 80% : IFSE et CIA à 80%